

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal de la Commune de CLÉRAC
se réunira en session ordinaire
à la MAIRIE**

**le LUNDI 30 mars 2026
à 20 heures 00**

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Institutions et vie politique :
 - a. Délégation du conseil municipal au Maire,
 - b. Indemnité de fonction des élus,
 - c. Election des délégués dans les syndicats intercommunaux,
 - d. Formation des commissions communales,
2. Bâtiment :
 - a. Maison médicale : travaux (avenants), détermination des loyers,
 - b. Atelier municipal : travaux (avenants),
3. Urbanisme :
 - a. Etang : travaux (avenants)
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Recrutement (musée, service technique)
5. Questions diverses

Affiché le 24/03/2026



**Le Maire,
Pascal PRIOUZEAU**